
Association des clubs de la Région Suisse Romande

Invitation à la Formation de base de « Juge Pool » et update « Pool Basic »

Date, horaires :	Théorie : Mercredi 18 mai 2022 de 19h00 à 21h30 Pratique : 1 journée au choix au Renens Jeunesse : 28 – 29 mai 2022
Lieu (théorie et pratique) :	Piscine AquaSplash Renens, Av. du Censuy 36, Renens
Genre de cours :	Formation pour l'acquisition/renouvellement du brevet « Juge Pool » ou « Pool Basic »
Direction du cours et renseignements :	Sibylle Dufour : sibylle.dufour1@gmail.com
Inscription à la théorie :	En ligne sur le site : https://www.swiss-aquatics.ch/fr/ Sélectionner : <u>Diriger & Coacher</u> → <u>Cours</u> → <u>Tous les Cours</u> Rechercher le cours, sélectionner le bouton « s'inscrire », télécharger l'invitation, introduire ses données personnelles, pour terminer sélectionner le bouton « s'inscrire ». Un mail vous annonce que votre participation sera confirmée.
Inscription à la pratique :	Après de Sibylle Dufour : sibylle.dufour1@gmail.com
Délai d'inscription :	au plus tard le dimanche 15 mai 2022
Finance d'inscription :	Aucune finance de cours ne sera demandée
Condition d'obtention du brevet :	Age minimum : 15 ans (année du calendrier) Avoir suivi la partie théorique de la formation Avoir pratiqué comme juge de virages ou/et chronométrateur ou/et startorder à au moins deux demi-journées de compétition dans une des compétitions mentionnées ci-dessus.
Programme :	Communiqué sur place
Préparation :	Télécharger sur https://www.swiss-aquatics.ch/fr/ ; sélectionner : <ul style="list-style-type: none">• <u>Sport de Performance</u> → <u>Swimming</u> → <u>Règlements</u> :<ul style="list-style-type: none">○ Le règlement 7.3.1○ Les annexes 9, 14, 12 et 13, 15 du règlement 7.3.2• <u>Diriger & Coacher</u> → <u>Formation de base et continue</u> → <u>Juges</u> → <u>Natation</u> → <u>Règlements et indications</u> :<ul style="list-style-type: none">○ Le règlement 3.5, l'Annexe 1.
A prendre avec soi :	Matériel pour écrire, les règlements et annexes mentionnées ci-dessus, le passeport de juge pour ceux qui en possèdent déjà un.
Convocation :	Cette invitation tient lieu de convocation pour les personnes ayant fait parvenir leur inscription dans les délais. Les personnes malades ou qui présenteraient des symptômes suggérant le coronavirus doivent s'abstenir de participer au cours.